



RAPPEL GÉNÉRAL

Dès l'apparition de symptômes chez un patient ou un personnel, l'établissement doit réaliser un test TAG ou RT-PCR par prélèvement nasopharyngé.

AVANT CHAQUE DEPISTAGE DE MASSE

Le laboratoire d'analyse médicale fournit le matériel de prélèvement dont EPI, des documents d'information et des étiquettes à code barre.

USAGE DE SI-DEP :

Pour chaque dépistage de masse, l'ensemble des tests et résultats doivent faire l'objet d'une saisie dans SI-DEP.

Pour chaque saisie, il est indispensable de renseigner :

- LE CODE LOINC RT-PCR SALIVAIRE (94845-5)
- LE CODE CAMPAGNE SIDEP:

Etablissements de santé : **OCC-SA-000001**

Service des urgences : **OCC-UR-000001**

ESMS PA : **OCC-EH-000001**

Autres ESMS : **OCC-MS-000001**

APPUI ARS

Contactez votre délégation départementale de l'ARS ou la plateforme régionale ars31-alerte@ars.sante.fr

Dépistage de masse **préventif** * itératif en EAJE et MAM

Recommandation ministérielle pour la mise en œuvre d'un dépistage à large échelle

